



**HAL**  
open science

## **Tourisme littoral - Façade Manche Est–Mer du Nord**

Eric Le Gentil, Frederique Alban, Matthieu Leprince, Fabien Mansanti

### ► **To cite this version:**

Eric Le Gentil, Frederique Alban, Matthieu Leprince, Fabien Mansanti. *Tourisme littoral - Façade Manche Est–Mer du Nord*. AMURE - Aménagement des Usages des Ressources et des Espaces marins et littoraux - Centre de droit et d'économie de la mer. 2024. <hal-04602632>

**HAL Id: hal-04602632**

**<https://hal.science/hal-04602632v1>**

Submitted on 5 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License



# Tourisme littoral

## *Façade Manche Est – Mer du Nord*

**Eric Le Gentil**

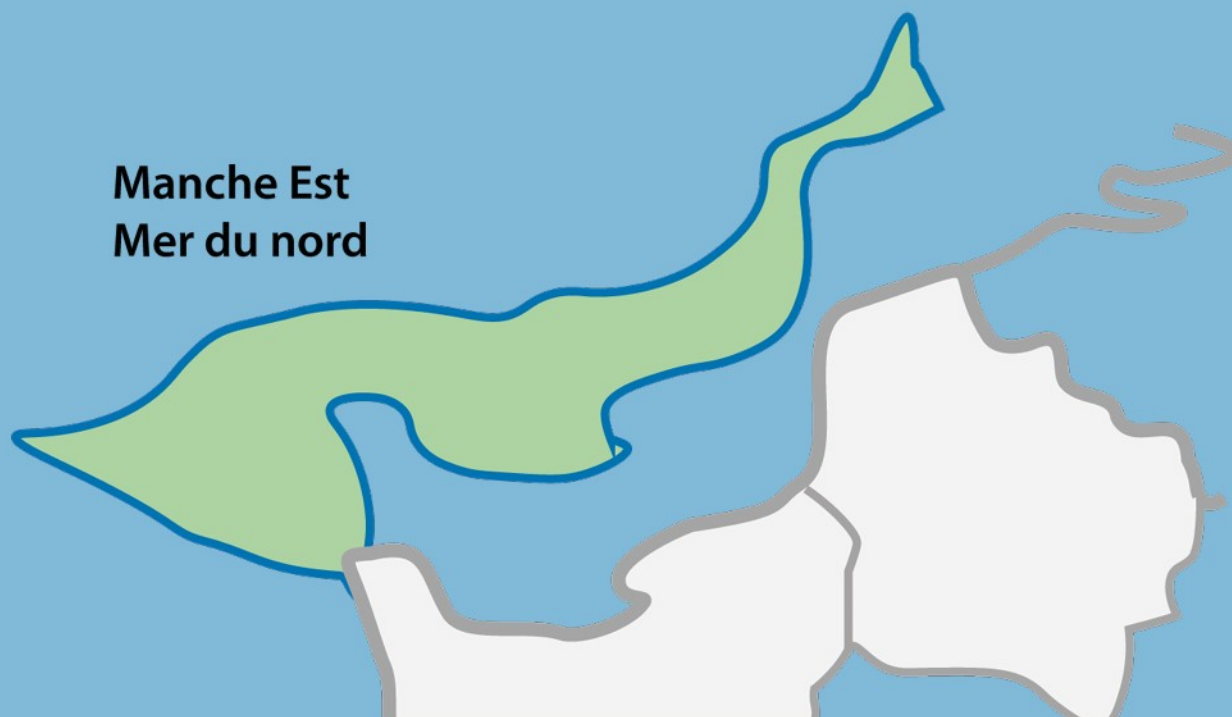
UMR AMURE, Ifremer, IUEM, Rue Dumont d'Urville, 29280 Plouzané

**Frédérique Alban**

UMR AMURE, Université de Bretagne Occidentale, IUEM, Rue Dumont d'Urville, 29280 Plouzané

**Matthieu Leprince**

UMR AMURE, Université de Bretagne Occidentale, IUEM, Rue Dumont d'Urville, 29280 Plouzané



# Tourisme littoral - Façade Manche Est – Mer du Nord

## Eric Le Gentil

UMR AMURE, Ifremer, IUEM, Rue Dumont d'Urville, 29280 Plouzané

## Frédérique Alban

UMR AMURE, Université de Bretagne Occidentale, IUEM, Rue Dumont d'Urville, 29280 Plouzané

## Matthieu Leprince

UMR AMURE, Université de Bretagne Occidentale, IUEM, Rue Dumont d'Urville, 29280 Plouzané

## Fabien Mansanti

UMR AMURE, Université de Bretagne Occidentale, IUEM, Rue Dumont d'Urville, 29280 Plouzané

### Messages clés

Le quart des nuitées touristiques de France métropolitaine est réalisé dans les communes littorales en 2019, l'équivalent de 360 millions nuitées (63 % de visiteurs français, 37% de visiteurs étrangers). Entre 2012 et 2019, la fréquentation du littoral par les touristes français diminue au contraire de celle des visiteurs étrangers, mais de manière moins prononcée que pour l'ensemble de la France métropolitaine. La façade MEMN, moins fréquentée que les autres façades maritimes françaises, s'inscrit dans cette tendance générale.

Au niveau national, plus du ¼ de la dépense touristique en 2019 dépend de l'attractivité des communes littorales de France métropolitaine (entre 27 et 40 milliards d'euros). Ces dépenses – réalisées avant, pendant ou après séjour sur le littoral – créent entre 169 000 et 274 000 emplois (EQTP) sur la totalité du bord de mer métropolitain. La valeur ajoutée (VA) correspondante est comprise entre 13 et 17 milliards d'euros. La dépense touristique et la VA ont augmenté entre 2012 et 2019 bien plus rapidement que l'emploi généré par le tourisme littoral, qui lui a quasiment stagné. Les ¾ de l'activité économique générée par l'attractivité touristique du littoral sur l'ensemble du territoire métropolitain sont produits sur les lieux de séjour (communes littorales). Sur la façade MEMN, la consommation de biens et services touristiques dans les lieux de séjour a généré une VA de 1,2 milliards d'euros et créé environ 13 000 EQTP (majoritairement mal rémunérés) dans les communes littorales en 2019. Cette façade maritime est la moins touristique de France.

La crise sanitaire (2020, 2021) a considérablement impacté le tourisme littoral. A l'échelle nationale, elle s'est traduite par une baisse sans précédent de la fréquentation touristique dans les communes littorales (-29% par rapport à 2019) qui a entraîné une forte contraction de l'activité économique liée au tourisme. La façade MEMN s'inscrit là encore dans cette tendance générale, l'emploi diminuant moins sensiblement que les dépenses touristiques et la VA entre 2019 et 2020.

## 1. Situation à l'échelle nationale

### 1.1 Description générale du tourisme

Le tourisme recouvre, d'après l'INSEE (2022a)<sup>1</sup>, « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consé-

<sup>1</sup><https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1094>

cutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité ».

Les retombées économiques produites par cet ensemble hétérogène d'activités (sur le lieu de séjour, durant le voyage et en préparation du séjour) sont importantes pour l'économie française :

- La France est la 1<sup>ère</sup> destination dans le monde pour les arrivées de touristes internationaux depuis plus de 30 ans et se situe en 3<sup>ème</sup> position pour les recettes touristiques internationales (DGE, 2019a). 84% de ces visiteurs viennent en France pour des raisons personnelles (Banque de France, 2018).
- Les résidents de France métropolitaine ont réalisé 1 194 millions de nuitées à l'occasion de déplacements touristiques en 2019, en France<sup>2</sup> (77%) ou à l'étranger<sup>3</sup> (23%), pour motif personnel (92%) ou professionnel et mixte (8%) (Chassard et Vigneau, 2022). Si depuis 2005 les nuitées touristiques des français diminuent sur le territoire métropolitain, elles augmentent en revanche à destination de l'étranger (Violier et al., 2021).
- La consommation touristique intérieure<sup>4</sup> (compte satellite du tourisme) en 2019 s'élève à 174,2 milliards d'euros en France (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer), soit 7,5 % du produit intérieur brut (PIB) (Chassard et Mainguené, 2022). La part de la CTI dans le PIB demeure stable depuis 2010 (DGE, 2019b). Les trois principaux postes de dépense de la CTI sont les « Hébergements touristiques marchands » (22%), les « Services de transport non urbain » (20%) et les « Autres postes de dépenses<sup>5</sup> » (25%). Les dépenses des visiteurs français constituent près des 2/3 de la CTI (Chassard et Mainguené, 2022).
- Le chiffre d'affaires des activités dites caractéristiques du tourisme a atteint 172 milliards d'euros en 2016, pour une valeur ajoutée estimée à 68 milliards d'euros (DGE, 2018). Ce secteur est constitué de plus de 300 000 entreprises en 2016, en grande majorité des PME dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, qui emploient directement près de 1,1 millions de salariés (EQTP<sup>6</sup>) (DGE, 2018).

## 1.2 Le tourisme littoral<sup>7</sup>

### 1.2.1 Fréquentation et offre d'hébergement touristique

En 2019, le littoral demeure une destination touristique attractive. Un quart des nuitées est réalisé dans les communes littorales (tableau 1), et ce, majoritairement durant l'été. Le littoral est parmi tous les espaces touristiques français (montagne, rural, urbain), la destination dont la distance à parcourir pour y séjourner est la plus élevée, avec pour corollaire des séjours plus longs (Galiana et al., 2014).

Ce sont principalement pour des motifs personnels (vacances, visites à des proches, ...) que les touristes y séjournent. Plus de 6 touristes sur 10 résident en France. Les résidents sont cependant moins présents en 2019 qu'en 2012 sur le littoral. A l'inverse, les nuitées des visiteurs étrangers ont augmenté durant cette période. De façon générale, le littoral est moins affecté par la diminution observée de la fréquentation touristique en France métropolitaine entre 2012 et 2019 (tableau 1).

---

2 Départements d'outre-mer inclus.

3 Collectivités d'outre-mer incluses.

4 « La consommation touristique intérieure (CTI) est la mesure de la consommation des visiteurs (touristes et excursionnistes) résidents ou non-résidents, au cours ou en vue des voyages qu'ils ont effectués en France, réalisée auprès des fournisseurs de services et de biens de consommation situés en France. La consommation touristique intérieure comprend une composante interne, correspondant à la consommation des visiteurs résidents. Elle comprend également une composante réceptrice, de consommation des visiteurs non-résidents. » (INSEE, 2022 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2209>).

5 Ce poste est composé des dépenses suivantes : « Carburant et péages » ; « Aliments et boisson » ; « Biens de consommation durables spécifiques » ; « Autres biens de consommation et autres services ».

6 EQTP : équivalent temps plein.

7 Le tourisme littoral recouvre ici les activités pratiquées par toute personne séjournant dans une commune littorale, les activités réalisées lors de son voyage pour s'y rendre ou en revenant, ainsi que les activités menées en préparation du séjour.

Les communes du littoral métropolitain concentrent 38 % de l'offre d'hébergement touristique au niveau national, soit une capacité d'accueil supérieure à 8 millions de visiteurs en 2019. Les résidences secondaires en représentent les 4/5<sup>ème</sup> avec 6,6 millions de lits. Près de la moitié des résidences secondaires situées dans les EPCI<sup>8</sup> littorales sont distantes d'un temps de trajet égal ou supérieur à 3 heures de la résidence principale de leurs propriétaires (Châtel et al., 2021). Les autres formes d'hébergements les plus répandues sont les campings – 0,97 millions de lits – et les hôtels – 0,24 millions de lits, ces derniers ayant la particularité d'accueillir une proportion importante de touristes d'affaire. La capacité d'accueil des hôtels et des résidences secondaires a augmenté plus rapidement que celle des campings entre 2012 et 2019 (tableau 2).

**Tableau 1. Evolution de la fréquentation touristique des communes littorales (2012-2019)**

	2019		TVAM (1) 2012-2019 (%)	
	Communes littorales	France métropolitaine	Communes littorales	France métropolitaine
Nb total de nuitées (en millions)	360,5	1 422,1	-0,7%	-1,0%
Dont touristes français (en %)	63%	60%	-1,8%	-2,4%
Dont touristes étrangers (en %)	37%	40%	1,6%	1,5%
Pour motifs personnels (en %)	94%	91%	–	–
Pour motifs professionnels (en %)	6%	9%	–	–

(1) TVAM : taux de variation annuel moyen.

Champ : touristes fra. (français) et étrangers (étr.), tous motifs, tous types d'hébergement (marchand, non marchand), communes litt.

Sources : calculs des auteurs sur la base du SDT et de l'EVE.

**Tableau 2. Evolution de l'offre d'hébergement touristique des communes littorales (2012-2019)**

	2019 (2)		TVAM 2012-2019 (%) (2)	
	Communes littorales	France métropolitaine	Communes littorales	France métropolitaine
Nb de lits dans des hôtels	237 100	1 285 558	1,5%	0,6%
Nb de lits dans des campings	975 441	2 119 053	0,2%	0,2%
Nb de lits en AHCT (1)	341 469	978 000	–	–
Nb de lits en résidences secondaires	6 616 876	17 327 562	1,3%	1,6%
Nb total de lits	8 170 886	21 710 173	–	–

(1) AHCT : Autres hébergements collectifs touristiques (villages vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse - centre sportif).

(2) A l'exception des données portant sur les résidences secondaires, disponibles pour 2013 et 2018.

Champ : hébergements marchands et non marchands, communes litt.

Sources : calculs des auteurs d'après les données de l'INSEE (2022).

### 1.2.2 Importance économique du tourisme littoral

Le tourisme littoral produit les plus importantes retombées économiques marchandes parmi l'ensemble des activités définissant l'économie maritime (Kalaydjian et Bas, 2022). C'est au moyen de deux méthodes d'évaluation distinctes que ces retombées ont été estimées (encadré n°1).

#### Encadré n°1. Approches mobilisées pour évaluer l'importance économique du tourisme littoral

Les retombées économiques des pratiques touristiques sont délicates à appréhender sur le plan statistique car il ne s'agit pas d'un secteur d'activité à strictement parler. Il s'agit d'une combinaison multiple d'activités définies par la consommation de biens et de services des visiteurs, dont les degrés de touristicité sont très variables selon les endroits. Les deux approches mobilisées pour mesurer les retombées économiques marchandes des pratiques touristiques liées au littoral ont été conçues d'après les méthodes décrites par Kalaydjian et Bas (2022) (méthode des DEMF) et par Boncoeur et al. (2013) (méthode du projet BECO). La méthodologie est plus précisément détaillée dans Le Gentil et al., (in prep.).

##### Principe général

Ces approches reposent sur le constat suivant : les dépenses effectuées par les visiteurs suscitent un volume d'activité économique qui crée des revenus et procure des emplois sur l'ensemble du territoire (sur le lieu de séjour, durant le voyage aller-retour et lors de la préparation du séjour). Les revenus sont la contrepartie des valeurs ajoutées des activités marchandes suscitées par ces consommations de biens et de services. Seuls les effets directs (ou primaires) de l'attractivité touristique du littoral sont ici estimés (effets indirects et induits exclus).

##### Spécificités des approches AES/DEMF et AES/BECO

- L'approche AES/DEMF permet d'estimer la valeur ajoutée et l'emploi générés par la dépense touristique intérieure (issue de la CTI) des visiteurs et excursionnistes français et étrangers compte tenu de l'information économique disponible par

<sup>8</sup> EPCI : établissements publics de coopération intercommunale.

branche. L'importance économique du tourisme littoral est ensuite appréciée d'après la répartition géographique de la fréquentation touristique à l'échelle nationale. Son avantage réside dans sa simplicité et son désavantage dans l'impossibilité de territorialiser les retombées économiques marchandes.

- L'approche AES/BECO permet d'estimer la valeur ajoutée et l'emploi générés par la dépense touristique des visiteurs français et étrangers (hors excursionnistes) pendant leur séjour, durant leur voyage aller-retour, et en préparation de leur séjour sur le littoral métropolitain. Son avantage principal réside dans sa capacité à territorialiser les retombées économiques à différentes échelles et en fonction des lieux de consommation de biens et de services. Son inconvénient est lié au volume important d'informations territorialisées que sa mise en œuvre nécessite.

#### Principales limites des approches AES/DEMF et AES/BECO

- Si les consommations de biens et de services des visiteurs et les activités concernées sont globalement similaires pour ces deux approches, leurs résultats ne sont toutefois pas comparables à l'échelle nationale, faute de données sur les excursionnistes français et étrangers fréquentant l'espace littoral (méthode AES/BECO).
- En l'absence d'informations homogènes au niveau national sur les motivations des touristes à séjourner sur le littoral métropolitain, ces deux approches reposent sur l'hypothèse forte que la fréquentation touristique des communes littorales est principalement liée à la recherche d'aménités relatives aux particularités de cet espace (proximité de la mer, ...).

#### Sources statistiques

L'évaluation des retombées économiques marchandes repose sur la combinaison d'informations de trois types distincts :

- des données sur la fréquentation touristique des communes littorales par des résidents et des non-résidents (motifs personnels et professionnels, en hébergements marchands et non marchands) ;
- des données sur les pratiques touristiques et les postes de dépense associés des visiteurs fréquentant le littoral ;
- des données sur l'emploi et les revenus (par branche et/ou par secteur d'activité) permettant de calculer et de territorialiser les coefficients de valeur ajoutée (VA) et d'emploi à différentes échelles (communale ↔ nationale).

Toutes les sources statistiques utilisées sont produites annuellement par (ou pour) des organismes publics et sont d'accès libre, de manière à garantir la reproductibilité de ces évaluations, dans le temps et à différentes échelles territoriales.

Les sources mobilisées sont les suivantes : Suivi de la demande touristique (SDT : Atout France, 2014 ; DGE, 2013 ; Kantar, 2020, 2021, 2022), Enquête sur les visiteurs étrangers (EVE : OCDE, 2023 ; OMT, 2023), dépenses touristiques des visiteurs français et étrangers (Eurostat, 2023), statistiques sur l'emploi (INSEE, 2022 ; ACOSS, 2022), Comptes nationaux (INSEE, 2023), Dépense touristique intérieure (CTI : INSEE, 2022), fréquentation touristique des hébergements marchands (INSEE, 2023), capacités d'hébergement touristique (INSEE, 2023), données des recensements de la population (RP : INSEE, 2022).

Au niveau national, plus du ¼ de la dépense touristique en 2019 dépend de l'attractivité des communes littorales de France métropolitaine, soit un montant compris entre 27 (AES/BECO) et 40 milliards d'euros (AES/DEMF), selon la méthode d'estimation mobilisée. Ces dépenses – réalisées avant, pendant ou après séjour (et visite) sur le littoral – créent entre 169 000 et 274 000 emplois (EQTP) sur la totalité du bord de mer métropolitain. La valeur ajoutée (VA) correspondante est comprise entre 13 et 17 milliards d'euros. La dépense touristique et la VA ont augmenté entre 2012 et 2019 bien plus rapidement que l'emploi généré par le tourisme littoral, qui lui a quasiment stagné (tableau 3).

**Tableau 3. Evolution de l'importance économique du tourisme littoral (2012-2019)**

	Tourisme littoral en France métropolitaine		Tourisme en France métropolitaine	
	2019	TVAM 2012-2019	2019	TVAM 2012-2019
<i>Méthode AES/DEMF</i>				
DTI (milliards d'euros) (1)	39,8	2,6%	156,8	2,3%
Valeur ajoutée (milliards d'euros)	16,8	3,2%	66,1	2,8%
Emplois (milliers d'EQTP) (2)	274,3	0,5%	1 082,1	0,1%
<i>Méthode AES/BECO</i>				
Dépenses touristiques (milliards d'euros)	27,5	2,5%	104,8	–
Valeur ajoutée (milliards d'euros)	12,8	2,3%	48,6	–
Emplois (milliers de postes) (2) (3)	212,3	0,3%	769,6	–
Emplois (milliers d'EQTP) (2)	169,3	0,6%	612,4	–

(1) Dépenses touristiques intérieures (issues de la CTI) : ces dépenses ne tiennent pas compte des dépenses d'équipement, d'entretien et de travaux réalisés dans les résidences secondaires, ni celles liées aux impôts et taxes payées sur place par les résidents secondaires.

(2) Effectifs salariés et non salariés. secteurs publics et privés.

(3) Moyenne annuelle.

Champ (AES/DEMF) : dépenses des touristes et excursionnistes fra. et étr., tous motifs, tous types d'hébergement, communes litt.

Champ (AES/BECO) : dépenses des touristes fra. et étr., tous motifs, tous types d'hébergement, communes litt.

Sources : calculs des auteurs sur la base des sources statistiques figurant dans l'encadré n°1.

Les 3/4 de l'activité économique générée par l'attractivité touristique du littoral sur l'ensemble du territoire métropolitain sont produits localement (tableau 4). Les dépenses touristiques effectuées par les visiteurs sur leurs lieux de séjour – de l'ordre de 21 milliards d'euros en 2019 – suscitent une valeur ajoutée de l'ordre de 10 milliards d'euros et contribuent à la création d'environ 122 000 EQTP dans les communes littorales (tableau 4). Ces emplois touristiques locaux se concentrent majoritairement dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, où les taux de rotation de la main-d'œuvre sont particulièrement élevés (Barry et al., 2021). Entre 2012 et 2019, la dépense touristique et la valeur ajoutée produites localement ont également augmenté plus rapidement que l'emploi créé en ces lieux alors que l'activité économique dépendant des dépenses affectées au voyage et à la préparation du séjour ont stagné voire diminué (tableau 4).

**Tableau 4. Evolution de l'importance économique du tourisme littoral en fonction des lieux de consommation de biens et de services (2012-2019)**

	Voyage et préparation du séjour (1)	Lieux de séjour (communes littorales)	Voyage et préparation du séjour (1)	Lieux de séjour (communes littorales)
	2019	2019	TVAM 2012-2019	TVAM 2012-2019
Dépenses touristiques (milliards d'euros)	6,6	21,0		
Dépenses touristiques (%)	24%	76%	0,8%	3,0%
Valeur ajoutée (milliards d'euros)	3,0	9,9		
Valeur ajoutée (%)	23%	77%	0,3%	3,0%
Emplois (milliers de postes) (2) (3)	50,2	162,2		
Emplois (%)	24%	76%	-1,3%	0,8%
Emplois (milliers d'EQTP) (3)	46,4	122,9		
Emplois (%)	27%	73%	-1,2%	1,3%

(1) Dépenses en France métropolitaine, hors transport local (pris en compte dans les dépenses réalisées sur les lieux de séjour).

(2) Moyenne annuelle.

(3) Effectifs salariés et non salariés, secteurs publics et privés.

Champ : dépenses des touristes fra. et étr., tous motifs, tous types d'hébergement, communes litt.

Méthode : AES/BECO.

Sources : calculs des auteurs sur la base des sources statistiques figurant dans l'encadré n°1.

### 1.3 Analyse de conjoncture : impacts de la crise sanitaire (Covid-19)

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par une crise sanitaire suite à l'émergence de la Covid-19. Elles ont notamment été ponctuées de confinements (du 17 mars au 10 mai 2020, du 30 octobre au 14 décembre 2020, et du 3 avril au 2 mai 2021) et de restrictions de déplacements (couvre-feux, limitations de déplacements, ...). Tous ces événements ont fortement impacté les activités économiques liées aux pratiques touristiques.

A l'échelle nationale, la baisse de la fréquentation touristique, notamment celle des touristes venus de l'étranger, a provoqué la baisse d'un tiers de la CTI entre 2019 et 2020 (France métropolitaine et DOM) (Le Gallo et Schmitt, 2021 ; Chassard et Mainguené, 2022).

Dans l'espace littoral, la crise sanitaire s'est plus précisément traduite par une diminution d'ordre similaire de la fréquentation touristique qui, en 2021, n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant-crise (2019), du fait principalement de la réduction prolongée de la venue des touristes étrangers au contraire des touristes résidents (tableau 5). La fréquentation, quoique réduite, a par ailleurs été plus fortement concentrée sur les périodes estivales (hors confinement et restrictions de déplacement).

**Tableau 5. Impacts de la crise sanitaire sur la fréquentation touristique des communes littorales (2019-2021)**

	Communes littorales		France métropolitaine	
	TV 2019-2020 (1)	TV 2019-2021	TV 2019-2020	TV 2019-2021
Touristes français (nuitées)	-15%	6%	-18%	1%
Touristes étrangers (nuitées)	-52%	-40%	-52%	-40%
Total (nuitées)	-29%	-11%	-31%	-15%

(1) TV : taux de variation annuel.

Cette baisse de la fréquentation touristique dans les communes littorales s'est traduite par une contraction de l'activité économique. Les activités associées au voyage ou à la préparation du séjour touristique (transport, agences de voyage, ...) semblent avoir été plus impactées que celles réalisées sur le lieu de séjour (tableau 7), comme dans l'ensemble de la France (Chassard et Mainguené, 2022).

**Tableau 6. Impacts de la crise sanitaire sur l'évolution de l'importance économique du tourisme littoral (2019-2021)**

	Tourisme littoral en France métropolitaine			
	TV 2019-2020		TV 2019-2021	
<i>Impacts économiques (méthode AES/DEMF)</i>				
DTI (milliards d'euros) (1)	-22%		-	
Valeur ajoutée (milliards d'euros)	-32%		-	
Emplois (milliers d'EQTP) (2)	-17%		-	
<i>Impacts économiques (méthode AES/BECO)</i>				
	Voyage et préparation du séjour (1)	Lieux de séjour (communes littorales)	Voyage et préparation du séjour (1)	Lieux de séjour (communes littorales)
Dépenses touristiques (milliards d'euros)	-41%	-37%	-24%	-14%
Valeur ajoutée (milliards d'euros)	-39%	-36%	-22%	-13%
Emplois (milliers de postes) (2) (3)	-32%	-27%	-18%	-7%
Emplois (milliers d'EQTP)	-32%	-36%	-18%	-13%

(1) Dépenses touristiques intérieures (issues de la CTI) : ces dépenses ne tiennent pas compte des dépenses d'équipement, d'entretien et de travaux réalisés dans les résidences secondaires, ni celles liées aux impôts et taxes payées sur place par les résidents secondaires.

(2) Effectifs salariés et non salariés, secteurs publics et privés.

(3) Moyenne annuelle.

Champ (AES/DEMF) : dépenses des touristes et excursionnistes fra. et étr., tous motifs, tous types d'hébergement, communes litt.

Champ (AES/BECO) : dépenses des touristes fra. et étr., tous motifs, tous types d'hébergement, communes litt.

Sources : calculs des auteurs sur la base des sources statistiques figurant dans l'encadré n°1.

Compte tenu des restrictions de déplacement et des contraintes de consommation imposées durant la crise sanitaire, les autres secteurs les plus pénalisés, sur les lieux de séjour notamment, ont été l'hôtellerie et la restauration. Malgré les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics, le chiffre d'affaires de ce secteur a diminué de plus d'un tiers en 2020 et 2021 par rapport à 2019 (INSEE, 2022b)<sup>9</sup>. Un tiers des salariés de ces secteurs ont bénéficié du dispositif d'activité partielle renforcé (tableau 7), soit bien davantage que la plupart des autres secteurs d'activité en France, ceci permettant d'amortir la chute de l'activité (Renne, 2022) et de limiter la perte de revenus professionnels (Frel-Cazenave et Guggemos, 2022). Avec la levée progressive des restrictions sanitaires, les difficultés de recrutement ont augmenté en 2020 (tableau 7), de nombreux salariés ayant quitté ces secteurs très saisonniers pour exercer d'autres métiers (Barry et al., 2021)

**Tableau 7. Impacts de la crise sanitaire sur les salariés de l'hébergement-restauration dans les départements littoraux (2019-2021)**

	Part des salariés en activité partielle (%) en 2020 (1)	Evolution des difficultés de recrutement		
		Situation en 2019 (%) (2)	TV 2019-2020	TV 2019-2021
Ensemble des départements littoraux	34%	51%	3%	-15%
France métropolitaine	34%	54%	0%	-23%

(1) Dispositif d'activité partielle renforcé en vigueur de mars à décembre 2020.

(2) En % du nombre total de projets de recrutement.

Champ : emplois salariés, secteurs publics et privés, départements.

Sources : calculs des auteurs sur la base des données de l'INSEE (2022) et de Pôle Emploi (2022).

<sup>9</sup> [https://www.insee.fr/fr/statistiques/4625624?sommaire=4625628#tableau-figapcarte\\_radio9](https://www.insee.fr/fr/statistiques/4625624?sommaire=4625628#tableau-figapcarte_radio9)

## 2. Etat des lieux sur la façade Manche Est – Mer du Nord

### 2.1 Chiffres clés : indicateurs socio-économiques

Localement, les dépenses touristiques effectuées par les visiteurs français et étrangers durant leur séjour dans les communes littorales de la façade MEMN ont produit une VA de 1,2 milliards d'euros et créé environ 13 000 EQTP localement en 2019. Près des 2/3 des retombées économiques marchandes sont réalisées en Normandie. La fréquentation de cette façade contribue à 10-12 % de l'activité économique produite sur l'ensemble des lieux de séjour littoraux métropolitains (tableau 8).

**Tableau 8. Répartition régionale des retombées économiques locales liées à la fréquentation touristique des communes littorales de la façade MEMN (2019)**

	Hauts-de-France	Normandie	Façade MEMN	Ensemble du littoral métropolitain
Dépenses touristiques (milliards d'euros)	1,0	1,6	2,6	21,0
Valeur ajoutée (milliards d'euros)	0,5	0,8	1,2	9,9
Emplois (milliers de postes) (1) (2)	6 232	10 827	17 059	162 185
Emplois (milliers d'EQTP) (2)	4 695	8 177	12 872	122 885

(1) Moyenne annuelle.

(2) Effectifs salariés et non salariés, secteurs publics et privés.

Champ : dépenses des touristes fra. et étr., tous motifs, tous types d'hébergement, communes litt.

Méthode : méthode AES/BECO.

Sources : calculs des auteurs sur la base des sources statistiques figurant dans l'encadré n°1.

La part de l'emploi touristique est inférieure à la moyenne nationale littorale et ces emplois sont concentrés, pour les 2/3, dans les secteurs de l'hébergement marchand et de la restauration. Les communes littorales de cette façade maritime se caractérisent aussi par une spécialisation marquée de l'emploi dans le secteur de l'hébergement, particulièrement dans les Hauts-de-France (tableau 9).

**Tableau 9. Importance et nature de l'emploi touristique local dans les communes littorales de la façade MEMN (2019)**

	Hauts-de-France	Normandie	Façade MEMN	Ensemble du littoral métropolitain
Importance de l'emploi touristique (%) (1)	3,8%	4,1%	4,0%	6,0%
<i>Répartition des emplois (% EQTP)</i>				
Hébergement	47%	53%	51%	48%
Restauration	18%	20%	19%	28%
Autres biens et services	35%	27%	30%	24%
Total	100%	100%	100%	100%
<i>Quotient de localisation (2)</i>				
Hébergement	1,7	1,4	1,6	1,3
Restauration	0,9	1,0	0,9	1,0
Autres biens et services	0,7	0,6	0,6	0,7

(1) En % de l'emploi total (nombre de postes salariés et non salariés, secteurs publics et privés).

(2) Ce quotient, lorsqu'il est supérieur à 1, met en évidence la spécialisation des communes littorales par rapport au département auquel elles appartiennent.

Champ : emplois salariés et non salariés, secteurs publics et privés, communes litt.

Méthode : AES/BECO.

Sources : calculs des auteurs sur la base des sources statistiques figurant dans l'encadré n°1.

**Tableaux 10. Conditions de travail des salariés de l'hébergement-restauration dans les départements littoraux de la façade MEMN (2019)**

	Façade MEMN	
	Hébergement et restauration	Tous secteurs d'activité confondus
Difficultés de recrutement (%) (1)	53%	49%

Salaire brut horaire (€)	13,4			18,1		
	Hébergement et restauration					
	Façade MEMN			Ensemble des départements littoraux		
	CDI	CDD non saisonniers	CDD saisonniers (6)	CDI	CDD non saisonniers	CDD saisonniers (6)
Salaire brut annuel moyen par EQTP (€)	25 545	26 455	23 372	26 491	26 685	24 401
Nature du contrat de travail (%) (2)	72%	22%	5%	71%	20%	9%
Part de salariés non résidents (3) (%)	10%	13%	20%	8%	14%	25%
Saisonnalité des heures salariés (Gini : 4)	0,01	0,06	0,59	0,01	0,11	0,62
Taux de recours à l'emploi partiel (%) (5)	29%	25%	27%	24%	16%	16%

(1) En % du nombre total de projets de recrutement.

(2) En % du nombre moyen de postes par an.

(3) Part de salariés non résidents du département où ils travaillent (en % du nombre annuel moyen de postes).

(4) L'indice de Gini, lorsqu'il tend vers 1, traduit la forte concentration des heures salariés durant la saison touristique.

(5) En % du nombre d'heures en emploi salarié.

(6) Un poste est ici qualifié de saisonnier s'il est à durée déterminée (CDD, contrat de travail occasionnel, autres types de contrats, hors contrats intérimaires et hors contrats d'apprentissage) et si sa date de début et sa date de fin sont incluses dans les bornes de la saison touristique (du 1er avril au 31 septembre, par convention, pour l'ensemble du littoral métropolitain).

Champ : emplois salariés, secteurs publics et privés, départements littoraux.

Sources : calculs des auteurs sur la base des données de l'INSEE (2022) et de Pôle Emploi (2022).

Si les emplois des secteurs de l'hébergement et de la restauration sont moins attractifs et moins bien rémunérés en comparaison de l'ensemble des secteurs d'activité de cette façade maritime, les salariés sont toutefois majoritairement employés en CDI et résident en grande majorité dans le département où ils travaillent. Les contrats à temps partiel sont en revanche d'usage plus fréquent que sur l'ensemble du littoral métropolitain au contraire des contrats saisonniers (tableau 10).

Cette façade maritime est ainsi la moins touristique de France. Les dépenses touristiques, la VA et l'emploi ont toutefois augmenté entre 2012 et 2019 dans les mêmes proportions que sur l'ensemble du littoral (tableau 11).

**Tableau 11. Evolution des retombées économiques locales liées à la fréquentation touristique des communes littorales de la façade MEMN (2012-2019)**

	Façade MEMN		Ensemble du littoral métropolitain	
	2019	TVAM 2012-19	2019	TVAM 2012-19
Dépenses touristiques (milliards d'euros)	2,6	4,0%	21,0	3,0%
Valeur ajoutée (milliards d'euros)	1,2	4,0%	9,9	3,0%
Emplois (milliers de postes) (1) (2)	17 059	0,8%	162 185	0,8%
Emplois (milliers d'EQTP) (2)	12 872	1,2%	122 885	1,3%

(1) Moyenne annuelle.

(2) Effectifs salariés et non salariés, secteurs publics et privés.

Champ : dépenses des touristes fra. et étr., tous motifs, tous types d'hébergement, communes litt.

Méthode : méthode AES/BECO.

Sources : calculs des auteurs sur la base des sources statistiques figurant dans l'encadré n°1.

## 2.2 Autres indicateurs

### 2.2.1 Fréquentation touristique globale

Le nombre de nuitées dans les communes littorales de la façade MEMN équivaut à 45 millions de nuitées en 2019 (12 % du littoral métropolitain). Cette façade se distingue par sa forte proportion de visiteurs non résidents. Les nuitées touristiques des français ont diminué entre 2012 et 2019, au contraire de celles des touristes étrangers, dont la progression a été plus élevée que sur l'ensemble du littoral métropolitain (tableau 12).

**Tableau 12. Evolution de la fréquentation touristique des communes littorales de la façade MEMN (2012-2019)**

	Situation en 2019			
	Hauts-de-France	Normandie	Façade MEMN	Ensemble du littoral métropolitain
Nb total de nuitées (en millions)	16,8	28,2	45,0	360,5
Dont touristes français (en %)	53%	64%	60%	63%
Dont touristes étrangers (en %)	47%	36%	40%	37%
TVAM 2012-2019 (en %)				

	Hauts-de-France	Normandie	Façade MEMN	Ensemble du littoral métropolitain
Evolution du nb total de nuitées	1,7%	-0,7%	0,1%	-0,7%
Dont touristes français	1,3%	-2,7%	-1,5%	-1,8%
Dont touristes étrangers	2,0%	3,7%	2,9%	1,6%

Champ : touristes fra. et étr., tous motifs, tous types d'hébergement, communes litt.

Sources : calculs des auteurs sur la base du SDT et de l'EVE.

## 2.2.2 Offre d'hébergement touristique

La capacité d'accueil touristique de cette façade correspond à 11 % de l'offre totale d'hébergement de France métropolitaine en bord de mer. Il s'agit pour l'essentiel de résidences secondaires. De manière générale sur le littoral, leurs propriétaires appartiennent plus souvent, en comparaison de l'ensemble des détenteurs de résidences secondaires en France métropolitaine, à des ménages âgés et, dans une moindre mesure, aisés (Châtel et al., 2021). Ces résidences sont occupées en moyenne plus de 13 semaines par an par leurs propriétaires (ou leurs proches) ou par des locataires<sup>10</sup> (Croutte et al., 2019). Entre 2012 et 2019, le nombre de lits des hôtels et des campings sur la façade MEMN a augmenté plus rapidement que sur l'ensemble du littoral métropolitain (tableau 13).

**Tableau 13. Evolution de l'offre d'hébergement touristique des communes littorales de la façade MEMN (2012-2019)**

	Situation en 2019	TVAM 2012-2019 (%)	
	Façade MEMN	Façade MEMN	Ensemble du littoral métropolitain
Nombre de lits dans des hôtels (en %)	3%	2,2%	1,5%
Nombre de lits dans des campings (en %)	8%	1,5%	0,2%
Nombre de lits en AHCT (1) (en %)	2%	—	—
Nombre de lits en résidences secondaires (en %) (2)	87%	1,2%	1,3%
Nombre total de lits (en %)	100%	—	—

(1) AHCT : Autres hébergements collectifs touristiques (villages vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse - centre sportif).

(2) A l'exception des données portant sur les résidences secondaires, disponibles seulement pour 2013 et 2018.

Source : calculs des auteurs sur la base des données de l'INSEE (2022).

## 2.3 Analyse de conjoncture : impacts de la crise sanitaire (Covid-19)

Sur la façade MEMN, la crise sanitaire s'est traduite par une forte réduction de la fréquentation touristique dans les communes littorales – notamment des touristes étrangers – et une forte contraction de l'emploi touristique et de la VA localement, malgré les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics pour soutenir l'activité économique (tableau 14).

**Tableau 14. Impacts de la crise sanitaire sur les retombées économiques locales liées à la fréquentation touristique des communes littorales de la façade MEMN (2019-2021)**

	Hauts-de-France		Normandie		Façade MEMN		Ensemble du littoral métropolitain	
	TV 2019-2020	TV 2019-2021	TV 2019-2020	TV 2019-2021	TV 2019-2020	TV 2019-2021	TV 2019-2020	TV 2019-2021
<i>Fréquentation</i>								
Nb total de nuitées	-32%	-14%	-25%	-9%	-27%	-11%	-29%	-11%
Dont touristes français	-15%	9%	-9%	9%	-11%	9%	-15%	6%
Dont touristes étrangers	-52%	-40%	-52%	-40%	-52%	-40%	-52%	-40%
<i>Impacts économiques</i>								
Dépenses touristiques	-41%	-20%	-33%	-13%	-36%	-16%	-37%	-14%
Valeur ajoutée	-40%	-19%	-32%	-12%	-35%	-15%	-36%	-13%
Emplois (postes) (1) (2)	-32%	-14%	-22%	-5%	-25%	-9%	-27%	-7%
Emplois (EQTP) (2)	-37%	-18%	-29%	-10%	-32%	-13%	-36%	-13%

(1) Moyenne annuelle.

(2) Effectifs salariés et non salariés, secteurs publics et privés.

Champ : dépenses des touristes fra. et étr., tous motifs, tous types d'hébergement, communes litt.

<sup>10</sup> Environ 20% des propriétaires en France métropolitaine déclarent mettre leur résidence secondaire en location. 39% de ces locations concernent des résidences secondaires situées sur le littoral (Croutte et al., 2019). Cette pratique locative rentre dans le champ des locations de particulier à particulier (locations PaP).

Méthode : AES/BECO.

Sources : calculs des auteurs sur la base des sources statistiques figurant dans l'encadré n°1.

Les pratiques touristiques ont aussi considérablement évolué durant cette période. De manière générale, le nombre de personnes âgées ne voyageant plus a augmenté d'un tiers en 2020 (Chassard et Vigneaux, 2022). Les touristes français ont privilégié davantage les destinations de proximité – chez des proches ou en résidence secondaire (Chassard et Vigneau, 2022) –, principalement en dehors des espaces urbains durant la saison estivale (ADN Tourisme, 2020). Ils ont réalisé plus d'excursions à la journée<sup>11</sup>, ont plus eu recours aux locations de vacances et à diverses formes d'itinérance touristique en comparaison des années précédentes (ADN Tourisme, 2021). L'amplification de ces phénomènes durant la crise sanitaire, pour la plupart perceptibles auparavant, a particulièrement affecté l'hébergement touristique marchand (Dangerfield et Mainguené, 2021). Sur cette façade, le nombre de nuitées dans l'hôtellerie traditionnelle a diminué de près de moitié en 2020 et en 2021 par rapport à 2019. Les campings ont vu leur fréquentation se réduire moins sensiblement, leur activité se concentrant sur le printemps et l'été, périodes moins soumises aux restrictions sanitaires. Les locations de particulier à particulier (location PaP) ont mieux résisté tandis que la pratique du camping-caravaning a considérablement augmenté depuis 2020 (tableau 15), du fait de « la pandémie et (de) l'envie de voyager en toute sécurité » (Lahaye, 2021). Des évolutions qui traduisent ainsi les effets de la crise sanitaire sur les relations sociales des individus et leur rapport aux autres (Mouret, 2022).

**Tableau 15. Impacts de la crise sanitaire sur l'évolution de la fréquentation de différentes formes d'hébergement touristique dans les départements littoraux de la façade MEMN (2019-2021)**

	TV 2019-2020	TV 2019-2021	TV 2019-2020	TV 2019-2021
<i>Formes traditionnelles</i>	Hôtel		Camping (1)	
Hauts-de-France	-46%	-45%	-39%	-17%
Normandie	-42%	-40%	-38%	-16%
Façade MEMN	-44%	-42%	-39%	-16%
Ensemble des départements littoraux	-43%	-35%	-37%	-10%
<i>Formes émergentes</i>	Location PaP		Camping-caravaning (TV 2020-2021) (2)	
Hauts-de-France	-18%	13%	33%	
Normandie	-16%	20%	28%	
Façade MEMN	-17%	17%	30%	
Ensemble des départements littoraux	-20%	9%	41%	

(1) Taux de variation (TV) annuel estimé sur la base des nuitées comptabilisées entre avril et septembre.

(2) Contrairement aux autres catégories, l'évolution des nuitées est estimée sur la base d'intentions de séjours, exprimées en nuitées, issues des enquêtes "Baromètre du tourisme en camping-car" (<https://pro.campingcarpark.com/>). Le TV annuel est évalué d'après les années 2020 et 2021 (saisons estivale et automnale additionnées), faute de données pour 2019.

Champ : touristes fra. et étr. (hôtel, camping et location PaP, tous motifs) ; touristes fra. pour le camping-caravaning (tous motifs).

Sources : calculs des auteurs sur la base d'Eurostat (2023) (hôtel, camping et location PaP) et de Camping-car Park (2023) et camping-car.-com (2023) (camping-caravaning).

### 3. Réglementation s'appliquant au tourisme littoral

Les principales évolutions réglementaires s'appliquant au tourisme littoral sur le plan environnemental depuis le cycle 2 sont la loi Elan (loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018), la loi Climat et résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021), et l'arrêté du 16 avril 2019 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme.

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, concernent particulièrement les communes littorales. Cette loi présente des dispositions qui concernent entre autres, les champs du foncier, de l'aménagement et de l'urbanisme. Avec une forte dimension territoriale, elle adapte et complète certaines mesures de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU, et contient des dispositions concernant les rôles et responsabilités des acteurs locaux. Elle renforce notamment (i) le rôle des

<sup>11</sup> Principalement pour pratiquer des activités en plein air : journées plage et baignade, visite d'espaces naturels ou randonnées pédestres, ... (ADN Tourisme, 2021).

Schémas de cohérence territoriale, (ii) institue dans le rapport de présentation du PLU un bilan de la consommation d'espace à dix ans, (iii) facilite la densification des « dents creuses », en créant une nouvelle catégorie intermédiaire de secteurs « constructibles », dénommés « secteurs déjà urbanisés »<sup>12</sup>, (iv) assouplit la dérogation au principe d'urbanisation en continuité prévue à l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme, (vi) crée l'article L.121-5-1 du code de l'urbanisme, qui autorise les ouvrages nécessaires à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables dans les îles non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental dont la largeur est inférieure à dix kilomètres, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et accord du préfet de région, (vii) et modifie l'article L. 121-24 du code de l'urbanisme en prévoyant la possibilité de projets d'aménagements légers dans des espaces remarquables ou caractéristiques du littoral sous condition d'une enquête publique et de l'avis de la CDNPS.

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et résilience, a pour objectif la disparition de toute artificialisation nette des sols en 2050 (principe de Zéro artificialisation nette : Zan). Il s'agit plus précisément de diviser par deux la consommation d'espaces entre 2021 et 2031 par rapport à celle entre 2011 et 2021, afin d'atteindre en 2050 une absence de toute artificialisation nette des sols, le tout de manière différenciée et territorialisée. L'atteinte de cet objectif passera par la mise en place d'un dispositif contraignant de mise à niveau des documents de planification et d'urbanisme.

Enfin, un arrêté du 16 avril 2019 publié au Journal Officiel du 25 avril a modifié l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme pour simplifier le dossier de classement en station de tourisme. Cette nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Deux niveaux de classement sont prévus pour les communes qui développent d'une politique touristique sur leur territoire. Le premier niveau se matérialise par l'obtention de la dénomination en commune touristique (articles L.133-11 et L.133-12 du code du tourisme). Le second niveau, plus élevé que le premier, se matérialise par le classement en station de tourisme (articles L.133-13 à L.133-16 du code du tourisme). Ce classement, attribué par décret pour une durée de douze ans, suppose le respect d'une grille de critères précis définis par le décret du 2 septembre 2008. Six conditions sont exigées pour prétendre à ce classement, parmi lesquelles deux recouvrent une dimension environnementale :

- "offrir des créations et animations culturelles, faciliter les activités physiques et sportives utilisant et respectant leurs ressources patrimoniales, naturelles ou bâties ainsi que, le cas échéant, celles du territoire environnant, pour tous les publics et pendant les périodes touristiques, et mettre notamment en valeur les savoir-faire professionnels ayant un caractère traditionnel, historique, gastronomique ou régional" ;
- "disposer d'un document d'urbanisme et d'un plan de zonage d'assainissement collectif et non collectif, et s'engager à mettre en œuvre des actions en matière d'environnement, d'embellissement du cadre de vie, de conservation des sites et monuments, d'hygiène publique, d'assainissement et de traitement des déchets".

Ces nouvelles dispositions s'ajoutent aux principaux articles du code de l'urbanisme concernant la réglementation environnementale en rapport avec le tourisme littoral (encadré 2).

#### **Encadré 2. Réglementation environnementale en rapport avec le tourisme littoral**

- Article L. 121-21 modifié par la loi n°2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue - art. 92, spécifiant les éléments dont les documents d'urbanisme doivent tenir compte pour déterminer la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser.
- Articles L. 121-13 et L. 121-16 encadrant les modalités d'extension de l'urbanisation notamment dans le prolongement

<sup>12</sup>La loi « littoral » du 3 janvier 1986 a posé le principe de l'extension de l'urbanisation en continuité des agglomérations et villages existants. Mais la loi « Elan » du 23 novembre 2018 réforme ce principe, puisqu'elle supprime la notion de « hameaux nouveaux intégrés à l'environnement » et permet de combler les dents creuses dans les secteurs déjà urbanisés.

des agglomérations, dans les espaces proches du rivage et dans la bande des 100 mètres.

- Article L. 121-16 spécifiant qu'en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieurs désignés au 1° de l'article L. 321-2 du code de l'environnement.
- Article L. 121-13 spécifiant les modalités d'extension de l'urbanisation des espaces proches du rivage ou des rives des plans d'eau intérieurs.
- Articles L. 121-23 et R. 121-4 déterminant les milieux, sites, paysages et espaces littoraux dits remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, ou nécessaires au maintien des équilibres biologiques, à intégrer en tant que zones protégées dans les documents d'urbanisme.
- Article L. 121-23 spécifiant la vocation des zones, l'occupation ou l'utilisation des sols.
- Article R121-4 spécifiant les zones à préserver.
- Articles L. 121-9, L. 121-14, L. 121-18 et L. 121-6 concernant les règles relatives aux conditions d'implantation de nouveaux équipements (routes, campings, caravanes).
- Articles L. 121-14, L. 121-18 et L. 121-9 spécifiant les règles d'aménagement et l'ouverture de terrains de camping ou de stationnement de caravanes.
- Article L. 121-6 concernant la localisation des routes.
- Article L. 121-5 concernant les stations d'épuration qui sont construites à titre exceptionnel sur le rivage maritime.

## 4. Interactions du tourisme littoral avec le milieu marin et les autres activités

Avertissement aux lecteurs. Si les principales interactions du tourisme littoral avec le milieu marin sont renseignées dans la littérature scientifique, peu d'études font spécifiquement référence aux façades maritimes françaises. En conséquence, plusieurs des exemples rapportés dans les sections suivantes ne sont pas spécifiques à ces espaces mais témoignent toutefois de l'existence de ces interactions dans des pays proches. Cette situation illustre la nécessité de développer une meilleure connaissance du tourisme et de ses interactions avec le milieu marin.

Le développement du tourisme sur le littoral soulève des problématiques pour partie similaires à celles des autres territoires. Elles y apparaissent toutefois exacerbées en raison de sa limitation structurelle, de sa situation d'interface (tampon) avec le milieu marin, de ses dynamiques naturelles, et des rétroactions consécutives (Le Berre, 2017).

### 4.1 Pressions et impacts du tourisme littoral

En France métropolitaine, la pression anthropique exercée par le tourisme dans les communes littorales est de 5 à 6 fois supérieure à celle observée pour l'ensemble de la France. Elle est globalement moindre sur la façade MEMN en comparaison de la totalité du littoral métropolitain – quoique très élevée en Hauts-de-France –, et représentent entre 9 et 13% de l'ensemble des pressions anthropiques exercées sur cet espace si l'on considère l'ensemble de la population présente<sup>13</sup> (tableau 16).

Du point de vue environnemental, pour la mer côtière, cette pression touristique contribue notamment à exacerber, dans des proportions difficiles à évaluer<sup>14</sup> et très variables localement selon les pratiques touristiques prédominantes, les problématiques suivantes :

- l'artificialisation et la modification des paysages qui en résulte (Le Berre, 2017) ;
- la dégradation de la biodiversité (Jacob, 2019) ;
- la prolifération des déchets (Gauche, 2017) ;
- l'introduction d'organismes pathogènes microbiens (Jacob, 2019) ;
- l'introduction de contaminants (crèmes solaires par ex. : Tovar-Sánchez et al., 2019)
- le risque d'introduction et de dispersion d'ENI
- l'augmentation des rejets (nutriments N et P ; matière organique) pendant les périodes estivales avec des effets sur la biomasse et la composition phytoplanctonique

<sup>13</sup> En faisant l'hypothèse que les pratiques touristiques ne sont ni plus ni moins préjudiciables pour l'environnement que celles des résidents permanents.

<sup>14</sup> Si les problématiques évoquées sont renseignées dans la littérature scientifique, il n'existe pas à notre connaissance de littérature liant précisément le tourisme à ces problématiques sur la façade MEMN.

A ces effets proximaux, qui se manifestent sur les lieux de séjours, s'ajoutent également des problématiques liées aux mobilités touristiques, pollutions sonores et atmosphériques, d'ampleur fortement variables en fonction de l'origine des touristes et de leur répartition modale (Diamant et al., 2020), et dont les impacts sur le milieu marin se manifestent indirectement et de façon différée.

**Tableau 16. Evolution de la pression touristique dans les communes littorales de la façade MEMN (2012-2021)**

	Pression touristique (milliers de nuitées par km <sup>2</sup> )				Contribution relative du tourisme aux pressions anthropiques (%) (1)				Nombre de touristes par résident permanent			
	2012	2019	2020	2021	2012	2019	2020	2021	2012	2019	2020	2021
Hauts-de-France	17	19	13	17	11%	13%	9%	11%	0,13	0,15	0,10	0,13
Normandie	12	11	9	10	14%	14%	11%	13%	0,17	0,16	0,12	0,15
Façade MEMN	13	13	10	12	13%	13%	10%	12%	0,15	0,15	0,11	0,14
Ensemble du littoral métropolitain	16	15	11	13	17%	16%	11%	14%	0,20	0,18	0,13	0,16
France métropolitaine	3	3	2	2	8%	7%	5%	6%	0,08	0,08	0,05	0,06

(1) Temps de présence (jours) cumulé par année et par km<sup>2</sup> des visiteurs français et étrangers rapporté au temps de présence cumulé par année et par km<sup>2</sup> de la population permanente des communes littorales (compte tenu du nombre total de nuitées réalisées hors de leur domicile principal).

Sources : calculs des auteurs sur la base du Suivi de la demande touristique (SDT), de l'Enquête sur les visiteurs étrangers (EVE) et des Recensements 2013 et 2019 (INSEE, 2022).

Du point de vue sociétal, les activités touristiques, par leur consommation d'espace, concurrencent certaines activités traditionnelles, notamment primaires, qui requièrent une implantation littorale (l'aquaculture, et dans une moindre mesure, la pêche) (Le Délézir, 2008). Les destinations touristiques connaissent également une forte attractivité résidentielle, dont les résidences secondaires en sont la manifestation la plus emblématique (Augustin, 2010). Le foncier étant rare sur les littoraux, sa valeur s'accroît en proportion des désirs dont il est l'objet (Dachary-Bernard et al., 2011). Il en résulte des difficultés d'accès au logement pour les actifs les plus jeunes et/ou aux revenus modestes (primo-accédants, travailleurs saisonniers, ...) (Le Délézir, 2008), d'autant plus prégnantes aujourd'hui que de nombreux logements sont retirés du marché locatif traditionnel pour être commercialisés en location de courte durée (locations PaP). Ces phénomènes – touristification et littoralisation –, exacerbés par la crise sanitaire (Milet et al., 2023), contribuent à limiter l'acceptation sociale du tourisme localement.

Sur la façade MEMN, sont comptabilisés environ un visiteur pour un peu moins de dix habitants permanents (en jours de présence par an), une valeur proche de celle de l'ensemble du littoral métropolitain et deux fois supérieure à la moyenne du territoire français (tableau 16). Dans les EPCI voisines du PNM des Estuaires picards et mer d'Opale, conformément à l'ensemble des autres PNM, moins de 10% des habitants évoquent toutefois spontanément le tourisme comme une menace, et ce, en raison, d'après les personnes interrogées, des pollutions et des dégradations de l'environnement que les visiteurs occasionnent, et des phénomènes de congestion que leur présence suscite (tableau 17). Ces résultats laissent à penser que le tourisme n'est pas, semble-t-il, pour cette partie de la population résidant sur cette façade, aussi problématique qu'en d'autres endroits sur le littoral métropolitain.

**Tableau 17. Perception du tourisme en 2020 par les résidents permanents des EPCI littorales voisines du parc naturel marin des Estuaires picards et mer d'Opale (EPMO)**

	Part des répondants évoquant le tourisme comme une menace	Raisons évoquées				Total
		(sur)Fréquentation	Pollutions, dégradations	Touristes (comportements)	Autres réponses (1)	
EPCI voisines du PNM EPMO	8%	24%*	42%*	18%*	16%	100%
Ensemble des EPCI voisines des autres PNM en France métro. (2)	9%	37%	19%	9%	36%	100%

(1) Sans réponses incluses.

(2) PNM Parcs naturels marins de France métropolitaine hors PNM Estuaires picards et mer d'Opale.

\*Résultats significativement différents de l'ensemble des EPCI voisins des autres PNM en France métro ( $p < 0.05$ ) (test du Chi-2).

Source : calcul des auteurs d'après l'enquête "Connaissance, sensibilisation et appropriation de l'outil parc naturel marin" réalisée auprès des résidents permanents des EPCI voisins de parcs naturels marins (OFB, GECE, Acteon, 2020).

Méthode : catégorisation par analyse de contenu (Bardin, 2013) des réponses données à la question ouverte : "Selon vous, quelles sont les deux principales menaces pour le milieu marin ou le littoral près de chez vous ?". Données redressées a posteriori selon le sexe, l'âge, la situation professionnelle du répondant, le type de commune et ce, pour chaque PNM. L'échantillon du PNM EPMO est composé de 533 répondants. L'échantillon Ensemble des EPCI voisins de PNM (France métropolitaine, hors EPMO) est composé de 3 088 répondants.

De par ces différents processus, le tourisme littoral peut générer des pressions susceptibles d'altérer le bon état écologique des eaux marines au regard de différents descripteurs (Descripteur 2 du BEE ; Descripteur 5 du BEE ; Descripteur 6 du BEE ; Descripteur 8 du BEE ; Descripteur 9 du BEE ; Descripteur 10 du BEE).

Ces différentes pressions sont, plus largement, susceptibles de porter atteinte à l'ensemble des composantes évaluées au titre du descripteur 1 du BEE (D1-HB ; D1-MM ; D1-OM ; D1-HP ; D1-PC ; D1-TM) et du descripteur 3 du BEE.

## 4.2 Dépendance du tourisme littoral vis-à-vis du milieu marin

« Une partie non négligeable de l'attractivité d'une destination (touristique) est constituée de caractéristiques et d'éléments liés au territoire » (Augustin, 2010). L'intention de séjourner sur le littoral est ainsi (pour partie) liée à la présence d'aménités environnementales comme en témoignent les activités les plus pratiquées par les visiteurs français sur le littoral : « promenade, balade de quelques heures » et « baignade et plage » (Galiana et al., 2014). Après la montagne, le littoral est également la destination la plus privilégiée pour la pratique de la randonnée pédestre (Leonhardt, 2019). En somme, des activités à même de répondre aux besoins de détente et de relaxation, de dépaysement et de déconnexion (paysages, nouveaux endroits) que les touristes français expriment majoritairement (ADN Tourisme, UNAT, Tourisme Bretagne, 2022). Sur la façade MEMN, ce constat vaut tout autant, à la différence cependant que pour des raisons d'ordre climatique (Van de Walle et al., 2009), la proportion de visiteurs pratiquants ces activités est moindre comparativement à l'ensemble du littoral métropolitain (Galiana et al., 2014).

Ces activités touristiques, notamment la baignade, et les destinations touristiques où elles se pratiquent, sont, en raison de leur nature, particulièrement dépendantes de la qualité du milieu marin. En Espagne, la dégradation de la qualité des eaux côtières (proliférations algales nuisibles [HAB], eutrophisation) peut se traduire, de façon non linéaire, par la diminution de la fréquentation touristique des lieux les plus pollués au profit d'autres endroits plus préservés et... moins fréquentés (Mate-Sanchez-Val et Aparicio-Serrano, 2022). Les HAB affectent également l'activité touristique en Floride (hébergement et restauration), dans des proportions dommageables dépendant de l'importance, de la fréquence, de la durée et de la saisonnalité de ces efflorescences (Bechard, 2020). De nombreux auteurs soulignent que le changement climatique renforcera probablement à l'avenir ces phénomènes et leurs impacts socio-économiques (Karlson et al., 2021), tout comme il concourra certainement à l'accélération de l'érosion des plages et à la multiplication des épisodes caniculaires (Arabadzhyan et al., 2021). Autant d'événements susceptibles d'altérer l'attractivité de nombreuses destinations touristiques littorales.

Les exemples présentés dans cette section témoignent ainsi de la grande dépendance du tourisme littoral vis-à-vis de la qualité du milieu marin.

## Références

ADN Tourisme, 2021. « Premier bilan de la saison touristique estivale 2020 », Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme, 28/08/2020, <https://www.adn-tourisme.fr/premier-bilan-sur-la-saison-touristique-2020/>

ADN Tourisme, UNAT, Tourisme Bretagne, 2022. « Les nouvelles inspirations des Français en matière de vacances. Résultats d'enquête ». 59 pages : <https://pro.tourismebretagne.bzh/etudes/etude-les-nouvelles-aspirations-des-francais-en-matiere-de-vacances-decembre-2022/>

- Arabadzhyan A., Figini P., García C., González M.M., Lam-González Y.E., León C.J., 2021. « Climate change, coastal tourism, and impact chains – a literature review », *Current Issues in Tourism*, 24:16, 2233-2268
- Augustin J.-P., 2010. « Destinations touristiques et attractivités résidentielles ». *Sud-Ouest européen*, n°29, 1-5.
- Banque de France, 2018. « Les services de voyages en 2017 : rebond des recettes ». Fiche thématique, 7 pages.
- Barry V., Paloc T., Obser J., 2021. « Hébergement-restauration : quelle évolution des effectifs avec la crise ? ». *DARES Focus*, n° 52, septembre 2021, 2 pages.
- Bechard A., 2020. « The economic impacts of harmful algal blooms on tourism: an examination of Southwest Florida using a spline regression approach ». *Natural Hazards* volume 104, pages 593–609.
- Boncoeur J., Alban F., Brigand L., Coic F., Guégan C., Guingot M., Le Berre S., Le Corre N., Levi L., Meunier M., Pagès C., Peuziat I., Voltaire L., 2013. « Evaluation et suivi des effets économiques de la fréquentation des sites littoraux et insulaires protégés : application aux îles Chausey et au Mont Saint-Michel ». Programme LITEAU III, Projet de Recherche BECO, rapport final, juin 2013, 101 pages.
- Chassard M., Mainguené A., 2022. « La consommation touristique en France chute d'un tiers entre 2019 et 2020 », *Insee Focus*, no 262, 24/02/2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6204889>
- Chassard M., Vigneau S., 2022. « En 2020, des séjours touristiques principalement chez des proches ou en résidence secondaire », *Insee Première*, n° 1893, février 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6050895>
- Châtel F., Cochez N., de Bellefon M.-P., 2021. « Deux résidences secondaires sur trois sont détenues par un ménage de 60 ans ou plus », *Insee Première*, n° 1871, août 2021, 4 pages, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/5416748/IP1871.pdf>
- Croutte P., Datsenko R., Hoibian S., Lautie S., 2019. « Résidences secondaires et développement touristique des destinations ». Editions Atout France, Observation touristique, octobre 2019, 161 pages.
- Dachary-Bernard J., Gaschet F., Lyser S., Pouyanne G., Virol S., 2011. « L'impact de la littoralisation sur les marchés fonciers. Une approche comparative des côtes basque et charentaise », *Economie et statistique*, Volume 444, n°1, pages 127-154. <http://dx.doi.org/10.3406/estat.2011.9647>
- Dangerfield O., Mainguené A., 2021. « Bilan touristique 2020. Chute de fréquentation en 2020, rebond à l'été notamment dans les campings », *Insee Focus*, n° 235, 18/05/2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5369851>
- DGE, 2018. « Mémento du Tourisme. Édition 2018 », Direction générale des entreprises (DGE), sous-direction de la Prospective, des Études et de l'Évaluation Économiques (P3E) de la DGE, SCIDE, mars 2019, 148 pages.
- DGE, 2019a. « Plus de 89 millions de touristes étrangers en France en 2018 », Le 4 pages de la DGE, n°88, juillet 2019, 4 pages.
- DGE, 2019b. « La croissance de la consommation touristique en France se confirme en 2018 », Le 4 pages de la DGE, n°91, décembre 2019, 4 pages.
- Diamant C., Dugast C., Nguyen B.-T., Sorret J., 2020. « Evaluation des externalités générées par les mobilités touristiques en France à l'horizon 2030 ». Ademe, août 2020, 77 pages.
- Duan J., Xie C., Morrison A.M., 2022. « Tourism Crises and Impacts on Destinations: A Systematic Review of the Tourism and Hospitality Literature », *Journal of Hospitality & Tourism Research*, 46(4) : 667-695.
- Durieux S., Eusebio P., Levy D., 2015. « Un million d'emplois liés à la présence de touristes. Plus de la moitié dans des espaces urbains », *Insee Première*, n°1555, juin 2015, 4 pages.
- Frel Cazenave E., Guggemos F., 2022. « Avec le dispositif de chômage partiel, les revenus professionnels des salariés n'ont, en moyenne, pas baissé en 2020 ». *Le marché du travail à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020 - Insee Références*, Édition 2021, pages 22-26.
- Galiana E., Desmet M.-L., Joris A., Labescat G., Maud'hui P., 2014. « Panorama du tourisme littoral. Cahier 2 : les clients. Perceptions, attentes et pratiques ». Editions Atout France, Marketing touristique, Collection Destinations littorales, septembre 2014, 234 pages.
- Gauche M., 2017. « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? ». *Datalab*, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, mars 2017, 56 pages.

- Jacob C., 2019. « Tourisme littoral ». In Mongruel R., Bailly D. & Jacob C. (coord.), « Analyse économique et sociale – Rapport scientifique pour l'évaluation initiale 2018 au titre de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin », Ifremer – Université de Bretagne Occidentale.
- Kalaydjian R., Bas A., 2022. « Données économiques maritimes françaises 2021 ». Ifremer, Brest, juin 2022, 126 pages : <http://doi.org/10.13155/88225>
- Karlson B., Andersen P., Arneborg L., Cembella A., Eikrem W., John U., West J.J., Klemm K., Kobos J., Lehtinen S., Lundholm N., Mazur-Marzec H., Naustvoll L., Poelman M., Provoost P., De Rijcke M., Suikkanen S., 2021. « Harmful algal blooms and their effects in coastal seas of Northern Europe ». *Harmful Algae*, Volume 102, <https://doi.org/10.1016/j.hal.2021.101989>
- Lahaye B., 2021. « Camping-cars, vans : une tendance accentuée par le covid-19 ». *Espaces*, septembre-octobre 2021, n°362, pages 116-123.
- Le Berre I., 2017. « L'artificialisation des littoraux : déterminants et impacts ». In Béchet B.; Le Bissonais Y.; Ruas A. *Sols Artificialisés et Processus d'artificialisation Des Sols : Déterminants, Impacts et Leviers d'action*, Expertise Scientifique Collective (ESCO). IFSTTAR, INRA, pages 234-254.
- Le Délézir R., 2008. « Le développement littoral en question ». *Pour*, volume 4, n° 199, pages 109-115.
- Le Gallo F., Schmitt K., 2021. « Bilan des voyages dans le monde et en France en 2020 : de l'annus horribilis à une re-configuration durable ? ». *Bulletin de la Banque de France* 236/4, juillet-août 2021, 13 pages.
- Leonhardt C., 2019. « Les clientèles du tourisme de randonnée pédestre. Étude des marchés français, allemand et néerlandais ». Editions Atout France, Marketing touristique, mars 2019, 190 pages.
- Mate-Sanchez-Val M., Aparicio-Serrano G., 2022. « Seawater deterioration and the tourist beta convergence process: A geospatial big data analysis of the Spanish Mediterranean coast ». *Current Issues in Tourism*, Volume 25, n°18 : <https://doi.org/10.1080/13683500.2021.2021156>
- Milet H., Maisetti N., Simon E., 2023. « Exode urbain, du mythe à la réalité ». Réseau rural français, GIP Europe des Projets Architecturaux et Urbains, programme POPSU Territoires, février 2023, 52 pages.
- Mouhali K., Wotan O., Decaudin A., 2022. « Les résidences secondaires du littoral, facteur de tension sur le logement dans certaines zones ». *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine*, n°125, septembre 2022, 4 pages.
- Mouret M., 2022. « Les relations sociales à l'épreuve de la crise sanitaire ». *Le Journal des psychologues*, vol. 8, n° 400, pages 42-45.
- Renne C., 2022. « Le dispositif d'activité partielle a amorti l'impact économique de la crise sanitaire ». *Le marché du travail à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020 - Insee Références*, Édition 2021, pages 9-21.
- Van de Walle I., Picard R., Dubois G., Ceron J.-P., 2009. « Météorologie, climat et déplacements touristiques : comportements et stratégies des touristes ». CREDOC, Département Evaluation des Politiques Publiques, collection des rapports, n° 259, octobre 2009, 101 pages.
- Violier P., Duhamel P., Gay J.-C., Mondou V., (2021). « Le tourisme en France. 1 - Approche globale », ISTE Editions, juin 2021, 288 pages.
- Tovar-Sánchez A., Sánchez-Quiles D., Rodríguez-Romero A., 2019. « Massive coastal tourism influx to the Mediterranean Sea: The environmental risk of sunscreens ». *Science of the Total Environment*, 656, pages 316-321.